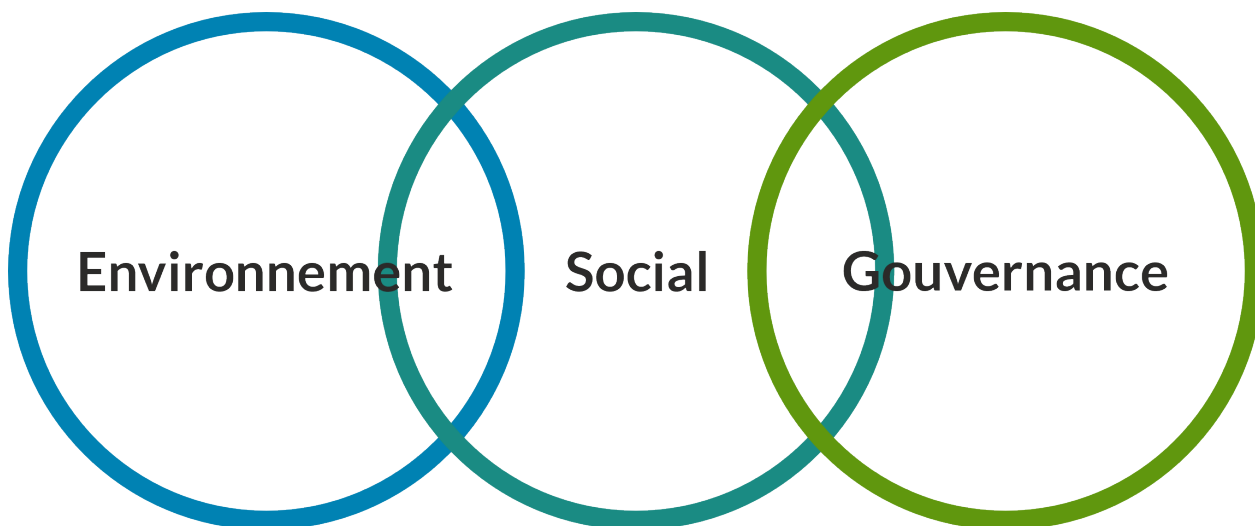


Démarche et vision RSE de ACMi

Version 3.1 – 31 janvier 2026



Les 3 piliers de la démarche RSE



Engagements

Chères Clientes, Chers Clients,

Il est des engagements dont la valeur se mesure moins à la solennité des mots qu'à la constance des actes ; or, si ACMI a choisi de donner à sa responsabilité sociale et environnementale une forme explicite, ce n'est pas pour parer ses projets d'un vernis de bonne conscience, mais pour inscrire, au cœur même de son métier, l'exigence d'un progrès qui ne laisse personne en marge et qui ne prélève sur le monde plus qu'il ne lui rend.

Dans un secteur où la technique peut parfois fasciner au point d'éclipser ses conséquences, nous faisons le pari inverse : celui d'une technologie qui demeure à hauteur d'humanité, sobre dans ses ressources, sûre dans ses usages, accessible dans ses interfaces, et rigoureuse dans l'éthique de ses relations. Nos clients attendent, à juste titre, des solutions fiables, pérennes et maîtrisées ; ils attendent aussi – et nous y sommes attentifs – que cette performance ne se paie ni d'un coût social caché, ni d'une empreinte carbone incontrôlée, ni d'une dépendance excessive à des pratiques d'achat non maîtrisées.

Et parce que nombre de nos clients ne considère jamais un système d'information comme un simple assemblage de serveurs et de lignes de code, mais comme l'arrière-boutique silencieuse du bien-faire, nous voulons que notre exigence de fiabilité, de sécurité et de sobriété se traduise, très concrètement, par une contribution au bien-être humain et animal : une continuité de service accrue, une information plus sûre, et des chaînes numériques plus robustes, afin que la qualité des décisions et des approvisionnements ne soit jamais entravée par la fragilité de l'infrastructure.

Cette conviction se traduit par un cap chiffré, simple à énoncer et exigeant à tenir : ACMI poursuit un objectif de croissance de son activité tout en maintenant une intensité de gaz à effet de serre inférieure à 5 gCO₂ par euro de valeur ajoutée. Ce ratio n'est pas un artifice statistique : il est, pour nous, un instrument de pilotage qui oblige à découpler durablement le développement économique de l'augmentation des émissions, en agissant d'abord sur ce qui pèse le plus – les déplacements professionnels, l'énergie, et plus largement les choix d'architecture numérique.

Je souhaite enfin que vous trouviez, dans les pages qui suivent, non seulement l'expression de nos principes, mais la description précise de nos méthodes, de nos indicateurs, et des engagements concrets qui peuvent être examinés, discutés, et améliorés avec vous. Car une démarche RSE authentique est une conversation de long terme : elle suppose la transparence, la capacité d'apprendre, et le goût du résultat.

Christophe GALLET
Secrétaire Général – ACMI

Repères de lecture

Le présent document est structuré pour répondre à la fois à la vision stratégique d'ACMI et aux exigences RSE des clients et partenaires d'ACMI.

Les chapitres ci-dessous peuvent être parcourus de manière linéaire ou consultés selon les besoins.

- Synthèse exécutive et indicateurs clés (Bilan GES 2021–2023, intensité carbone)
- Vision RSE, périmètre et parties prenantes
- Gouvernance et amélioration continue
- Engagements structurants (Charte RSE 2025) : droits humains, santé-sécurité, environnement, éthique
- Feuille de route environnement : climat, énergie, mobilité, achats et circularité
- Pilier social : diversité, inclusion, compétences, qualité de vie au travail
- Bien-être animal et biodiversité : engagements issus de la Charte RSE et contribution à l'écosystème vétérinaire.
- Numérique responsable : RGAA, écoconception, sobriété, obsolescence, formation
- Méthodologie des indicateurs CO2e par composant (RSE5)

Synthèse exécutive

ACMI inscrit sa démarche de responsabilité sociale et environnementale dans une logique de création de valeur durable : une valeur qui se mesure certes à la qualité du service rendu, mais aussi à la façon dont ce service est produit, dans le respect des personnes, de l'éthique des affaires et des limites planétaires. Notre stratégie se déploie dans un contexte de croissance de l'activité ; elle s'accompagne d'une exigence de découplage entre développement économique et émissions de gaz à effet de serre.

Dans l'écosystème humain et vétérinaire, cette responsabilité se prolonge en une exigence particulière : contribuer, par la fiabilité des systèmes, la qualité des données et la continuité des services, à ce que le soin, la prévention et l'approvisionnement en produits de santé humaine et animale puissent s'exercer sans rupture — c'est-à-dire dans des conditions propices au bien-être de tous. Cette dimension, déjà inscrite dans notre Charte RSE 2025 (biodiversité et besoins fondamentaux du bien-être animal), structure également notre manière de concevoir des solutions sobres et résilientes pour nos clients.

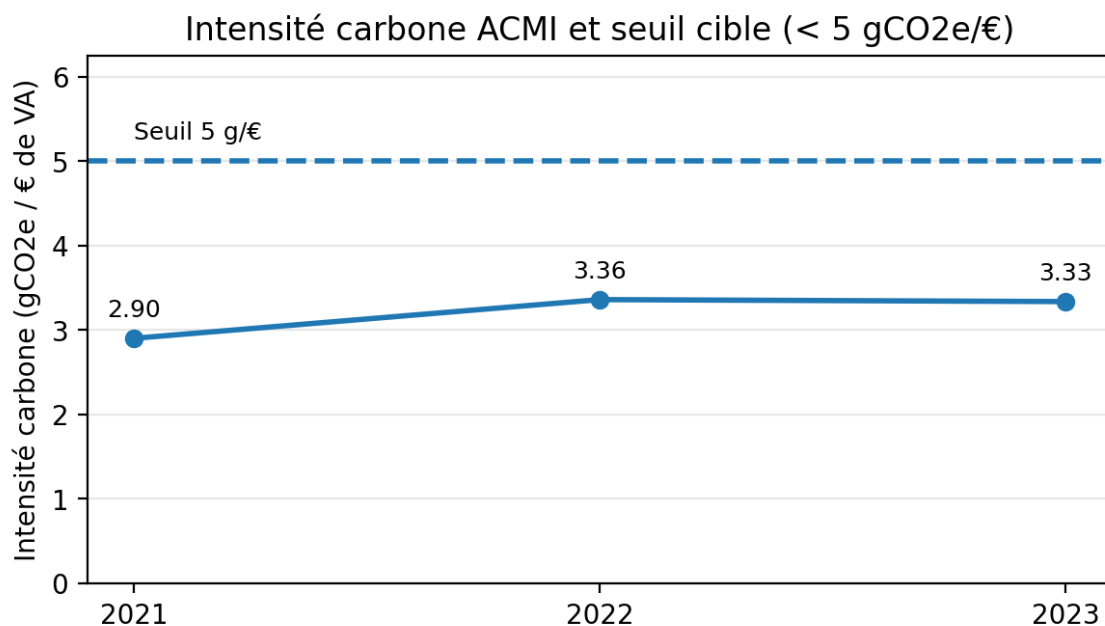
Notre indicateur de pilotage climat est l'intensité carbone rapportée à la valeur ajoutée (gCO₂e/€ de VA). ACMI se fixe comme objectif de maintenir durablement ce ratio en dessous de 5 gCO₂e/€ de VA, tout en poursuivant son développement. Sur la période 2021–2023, cet indicateur demeure nettement inférieur au seuil, avec une intensité de 3.33 gCO₂e/€ de VA en 2023.

Indicateurs climat (source : Bilan GES ACMI 2021–2023)

Année	Émissions totales (tCO ₂ e)	Valeur ajoutée (€)	Intensité (gCO ₂ e/€ VA)
2021	19.91	6 870 398	2.90
2022	24.75	7 373 606	3.36
2023	24.58	7 373 606	3.33

Lecture de l'objectif : plafond d'émissions associé au seuil de 5 gCO₂e/€ de VA

Année	Plafond au seuil (tCO ₂ e)	Émissions réelles (tCO ₂ e)	Marge sous le seuil (tCO ₂ e)
2021	34.35	19.91	14.44
2022	36.87	24.75	12.12
2023	36.87	24.58	12.29



(Seuil cible à 5 gCO₂/€ de VA).

En 2023, le bilan met en évidence deux leviers prioritaires de maîtrise : les déplacements professionnels (19.63 tCO₂e) et la consommation d'électricité (4.95 tCO₂e). Ces postes structurent notre plan d'action (mobilité, énergie, sobriété numérique et achats responsables), afin de préserver une trajectoire compatible avec l'objectif d'intensité.



1. Contexte, périmètre et vision

Parce qu'un service numérique n'est jamais une abstraction – il mobilise des infrastructures, des ressources, des compétences, des fournisseurs, et des usages – ACMI considère la RSE comme une discipline de gestion à part entière, au même titre que la sécurité, la qualité ou la continuité de service. Notre démarche vise à réduire nos impacts négatifs, à renforcer nos impacts positifs, et à sécuriser la conformité à des exigences croissantes (clients, réglementation, référentiels d'accessibilité, attentes de transparence).

Le périmètre couvre, d'une part, notre fonctionnement interne (gouvernance, ressources humaines, achats, déplacements, énergie, équipements et services numériques) et, d'autre part, la manière dont nous concevons et opérons les solutions pour nos clients (écoconception, sobriété numérique, accessibilité, gestion de l'obsolescence, choix technologiques, et pilotage par indicateurs).

Le présent document a une double finalité : (i) expliciter la vision et la méthode RSE d'ACMI ; (ii) répondre, de manière structurée, aux exigences RSE formulées par nos clients.

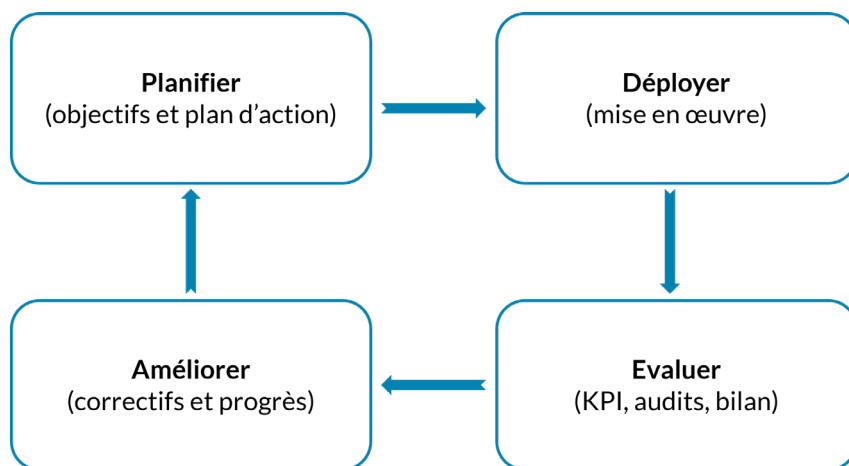
Parties prenantes et attentes principales

Au-delà des parties prenantes classiques, ACMI reconnaît – lorsque ses solutions soutiennent des activités liées à la santé humaine ou animale – l'existence de bénéficiaires indirects : les hommes et le vivant dans sa diversité. Sans se substituer aux acteurs du soin, notre responsabilité consiste à fournir des systèmes suffisamment fiables, sécurisés et sobres pour que la fragilité du numérique ne vienne jamais entraver la qualité de la prise en charge.

Partie prenante	Attentes et réponses clés
Clients	fiabilité, sécurité, conformité, accessibilité (RGAA), sobriété numérique, transparence des impacts.
Collaborateurs	conditions de travail dignes, développement des compétences, santé-sécurité, égalité et inclusion.
Fournisseurs / sous-traitants	pratiques responsables, conformité, traçabilité, exigences éthiques et sociales.
Territoires et communautés	dialogue, contribution au développement local durable.
Environnement	réduction des émissions, maîtrise de l'énergie, limitation des déchets et allongement de la durée de vie des équipements.
Bien-être animal (bénéficiaires indirects)	continuité de service, sécurité et traçabilité au service de la prise en charge vétérinaire ; prise en compte des enjeux de biodiversité et des besoins fondamentaux du bien-être animal (Charte RSE 2025).

2. Gouvernance et amélioration continue

La gouvernance RSE d'ACMI repose sur un principe simple : ce qui n'est pas piloté se disperse, et ce qui n'est pas mesuré s'oublie. Notre démarche s'organise donc selon une boucle d'amélioration continue (Planifier, Déployer, Évaluer, Améliorer), afin d'inscrire les engagements dans les processus, puis de les confronter aux résultats.



Boucle d'amélioration continue (PDCA)

Organisation (principes)

- Implication de la Direction : validation des engagements, arbitrages, et suivi des indicateurs clés.
- Pilotage opérationnel : consolidation des actions, animation des chantiers (mobilité, énergie, numérique responsable, achats).
- Gestion des risques : intégration des dimensions éthique, sociale et environnementale dans l'évaluation des risques projet.
- Dialogue et transparence : partage des résultats (bilan GES, indicateurs, retours d'expérience) avec les parties prenantes.

Indicateurs et revues

- Intensité carbone (gCO₂/€ de VA) et émissions totales (tCO₂e).
- Déplacements professionnels (tCO₂, km, parts modales) et actions d'évitement (visioconférence, mutualisation).
- Consommations d'électricité (kWh, tCO₂e) et plan de sobriété.
- Équipements et achats : durée de vie, reconditionnement, filières de reprise et recyclage (DEEE).
- Numérique responsable : accessibilité RGAA, écoconception, maîtrise des volumes de données, compatibilité dans le temps.

3. Référentiels et engagements structurants (Charte RSE 2025)

La Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale d'ACMI (2025) formalise nos engagements et rappelle qu'ils s'inscrivent dans des principes de portée internationale (droits humains, conventions OIT, Pacte Mondial de l'ONU, principes directeurs de l'OCDE). Elle engage également nos fournisseurs et sous-traitants, dans la mesure de nos relations contractuelles.

Nos engagements s'articulent autour des axes suivants :

Axe	Traduction opérationnelle
Respect des droits de l'Homme au travail	conditions de travail dignes, non-discrimination, lutte contre le harcèlement, liberté d'expression et d'association.
Santé, sûreté et sécurité	analyse et prévention des risques, suivi des événements et amélioration des pratiques.
Préservation de l'environnement	respect des normes, amélioration continue, gestion de l'énergie et préférence pour les solutions les moins consommatrices.
Biodiversité et bien-être animal	prise en compte des enjeux de biodiversité et des besoins fondamentaux indispensables au bien-être animal.
Éthique des affaires	prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et lutte contre la fraude.
Concurrence loyale et développement socio-économique	respect du droit de la concurrence et dialogue avec les communautés, contribution au développement local durable.

Parmi ces axes, la mention explicite de la biodiversité et du bien-être animal revêt, pour ACMI, une importance singulière : elle rappelle que la responsabilité d'une entreprise ne s'arrête pas aux frontières de l'humain, et qu'un service, même numérique, s'inscrit toujours dans un monde vivant. Dans le contexte de clients du secteur vétérinaire, cette exigence prend un relief particulier : elle oriente notre recherche de solutions robustes, sûres et sobres, dont la fiabilité participe, indirectement mais réellement, à la qualité du soin rendu.

4. Pilier environnement – Climat, énergie, mobilité, achats et circularité

Le pilier environnemental d'ACMI s'attache à faire converger trois exigences : réduire les émissions, sécuriser la performance énergétique, et prolonger la durée de vie des équipements afin de diminuer les impacts amont. La priorité est donnée aux actions qui permettent de maintenir l'intensité carbone en dessous du seuil de 5 gCO₂e/€ de VA, même en cas de croissance de l'activité.

4.1 Bilan GES et trajectoire d'intensité

ACMI réalise et tient à jour son bilan d'émissions de GES, en s'appuyant sur une consolidation annuelle. Le suivi de l'intensité (gCO₂e/€ de VA) permet d'objectiver le découplage entre croissance et émissions. En 2023, avec 24.58 tCO₂e pour 7 373 606 € de valeur ajoutée, l'intensité s'établit à 3.33 gCO₂e/€, laissant une marge sous le seuil de 5 gCO₂e/€ tout en rappelant que l'effort doit porter sur les postes dominants.

4.2 Mobilité – priorité à l'évitement et au report modal

Les déplacements professionnels constituant le premier poste d'émissions, la stratégie privilégie d'abord l'évitement (visioconférence par défaut lorsque la qualité de service le permet), puis le report modal (train avant avion, optimisation des tournées, mutualisation), et enfin l'amélioration des véhicules (verdissement progressif).

- Charte de déplacements : règles simples, partagées, et applicables (hiérarchisation des moyens de transport).
- Indicateurs : tCO₂e déplacements, parts modales, km évités, taux de réunions à distance.
- Mesures de progrès : planification anticipée (pour favoriser le train), outils de collaboration, retours d'expérience.

4.3 Énergie – sobriété et maîtrise des consommations

La sobriété énergétique consiste moins à se priver qu'à mieux régler, mieux éteindre, mieux choisir. ACMI suit ses consommations d'électricité, agit sur les paramètres et la discipline d'usage (extinction hors horaires, paramétrage, équipements efficaces), et intègre des critères d'efficacité dans ses choix IT et d'infrastructure.

- Suivi : kWh par site, tCO₂e associées, tendances et actions correctives.
- Bonnes pratiques : extinction automatique, gestion des veilles, optimisation des salles techniques.
- Infrastructures : consolidation/virtualisation lorsque pertinent, limitation des surdimensionnements.



4.4 Achats responsables, circularité et déchets

Les impacts d'un service numérique résident aussi dans ce qu'il mobilise en amont : équipements, matériaux, logistique. ACMI favorise l'allongement de la durée de vie (maintenance, réparation, reconditionnement), organise les filières de reprise et de recyclage, et renforce l'intégration de critères RSE dans la sélection des partenaires.

- Allongement de la durée de vie : préférer la réparation au remplacement lorsque cela n'altère ni la sécurité ni la fiabilité.
- Réemploi/reconditionné : lorsque compatible avec les exigences de performance et de sécurité.
- Traçabilité : gestion des DEEE via filières agréées et suivi des bordereaux lorsque applicable.

4.5 Biodiversité et bien-être animal

Conformément à sa Charte RSE 2025, ACMI s'engage à « favoriser la biodiversité et les besoins fondamentaux indispensables pour le bien-être animal ». Dans un métier où l'empreinte est souvent indirecte, cette ambition se traduit par une vigilance sur nos choix d'architecture, nos achats, et nos modes de fonctionnement, afin de réduire les pressions exercées sur le vivant.

- Principe de cohérence : réduire notre empreinte climat et matière (mobilité, énergie, équipements) constitue un levier majeur de protection des écosystèmes.
- Achats et partenaires : intégration progressive de critères environnementaux et de traçabilité dans l'évaluation des fournisseurs, avec préférence pour des solutions durables et réparables.
- Déchets et circularité : allongement de la durée de vie, réemploi et filières agréées (DEEE) afin de limiter l'extraction de ressources et les impacts en fin de vie.
- Sensibilisation : rappel, dans nos actions internes, du lien entre changement climatique, biodiversité et respect du vivant.



5. Pilier social – diversité, compétences, santé-sécurité, qualité de vie au travail

La qualité d'un service tient à la qualité des femmes et des hommes qui le conçoivent, le maintiennent et le font évoluer ; aussi la démarche RSE d'ACMI met-elle l'accent sur le respect des droits au travail, l'égalité de traitement, le développement des compétences et la prévention des risques.

5.1 Diversité, égalité et inclusion

ACMI s'engage à prévenir toute discrimination et à promouvoir l'égalité des chances, dans le recrutement, l'évolution, la rémunération et l'accès à la formation. Cet engagement est inscrit dans la Charte RSE et se traduit par des pratiques de management et de RH.

- Recrutement : critères objectifs, vigilance sur les biais, et attention à la diversité des profils.
- Évolution : transparence des attentes, accompagnement, et accès équitable aux opportunités.
- Climat de travail : tolérance zéro pour le harcèlement.

5.2 Santé, sécurité et bien-être au travail

La santé et la sécurité ne se résument pas à une conformité : elles supposent une culture, faite de prévention, d'analyse des risques et de retours d'expérience. ACMI procède à l'évaluation des risques, met en œuvre des actions de prévention et assure un suivi des événements afin de progresser.



- Prévention : évaluation des risques, actions correctives, et sensibilisations ciblées.
- Organisation : gestion raisonnée des charges, articulation vie professionnelle/vie personnelle.
- Suivi : remontée des incidents, analyse, et amélioration continue.

5.3 Compétences et formation

Le maintien d'un haut niveau d'expertise, notamment sur les sujets sécurité et numérique responsable, constitue un levier d'impact : une équipe formée conçoit mieux, maintient mieux, et évite mieux les gaspillages.

- Parcours de formation : socle commun et approfondissements par rôle (projet, exploitation, développement).
- Sensibilisation au numérique responsable : principes de sobriété, accessibilité, écoconception et compatibilité dans le temps.

5.4 Sens au travail, engagement et bien-être animal

Pour une partie de nos collaborateurs, l'engagement RSE prend un sens particulier lorsqu'il se relie au respect du vivant. ACMI assume cette dimension : en intervenant auprès d'acteurs du secteur vétérinaire, nous savons que la qualité d'un service numérique peut, très concrètement, soutenir la qualité du soin, la rapidité d'une décision, ou la disponibilité d'un produit de santé animale. Nous

cherchons à faire de cette conscience une énergie positive, au service de la qualité, de la vigilance et de la coopération avec nos clients.

- Culture du service : privilégier la résilience (continuité, sauvegardes, supervision) afin d'éviter que des incidents numériques n'entravent l'activité des équipes au contact du soin.
- Dialogue client : prendre en compte, dans l'analyse des risques, les enjeux de continuité et de traçabilité propres aux activités liées à la santé animale.
- Engagement interne : encourager les initiatives responsables (sensibilisation, actions solidaires) qui renforcent la cohésion et le sens au travail, dans le respect du cadre légal et des priorités opérationnelles.

6. Éthique des affaires et chaîne d'approvisionnement responsable

La confiance est un capital fragile : elle se construit par la transparence, se consolide par la cohérence, et se perd par les compromis. ACMI se conforme aux règles du droit de la concurrence et s'engage à prévenir la fraude, la corruption et les conflits d'intérêts, conformément à sa Charte RSE.

6.1 Prévention de la corruption, de la fraude et des conflits d'intérêts

- Règles de conduite : refus de toute forme de corruption (active ou passive) et de pratiques assimilées.
- Gestion des conflits d'intérêts : déclaration et arbitrage lorsque des intérêts personnels pourraient interférer.
- Traçabilité : conservation des éléments utiles (devis, contrats, validations) et vigilance sur les tiers.

6.2 Achats responsables

La sélection des partenaires constitue un point d'appui majeur : elle permet de diffuser les exigences sociales, éthiques et environnementales au-delà du seul périmètre d'ACMI.

- Critères RSE : intégration progressive dans l'évaluation des fournisseurs (éthique, social, environnement, sécurité).
- Préférence : lorsque cela est pertinent, choix de solutions moins consommatrices d'énergie et d'équipements durables.
- Sous-traitance : exigence de conformité et partage des principes de la Charte RSE.

7. Numérique responsable – accessibilité, écoconception, sobriété, obsolescence

Le numérique responsable n'est pas un supplément d'âme : c'est une manière de concevoir des services plus utiles, plus frugaux, et plus robustes. ACMI intègre l'accessibilité (RGAA), l'écoconception, la sobriété numérique et la maîtrise de l'obsolescence dans ses pratiques de conception et d'exploitation.

7.1 Accessibilité – conformité au RGAA

Pour les offres et projets concernés, ACMI s'engage à viser la conformité au référentiel RGAA, en intégrant l'accessibilité dès la conception (approche 'shift-left') : choix des composants, règles de développement, tests, et, lorsque requis, audits. L'accessibilité est également un facteur de qualité et de pérennité : un service accessible s'adapte mieux, et évite des refontes coûteuses.

- Démarche : exigences d'accessibilité intégrées aux spécifications et aux critères d'acceptation.
- Contrôles : tests internes (checklists RGAA) et, selon le périmètre, audits externes ou contre-audits.
- Livrables : résultats de tests, plans de correction, et éléments de preuve.

7.2 Sobriété numérique

La sobriété numérique consiste à limiter les volumes inutiles, à éviter les surdimensionnements, et à privilégier des architectures efficaces. ACMI met en œuvre des pratiques d'écoconception : optimisation des échanges, limitation des données, réduction des traitements superflus, et choix d'infrastructures proportionnées.

- Écoconception : principes (minimiser, mutualiser, mesurer) appliqués aux projets.
- Optimisation : réduction des transferts, compression, cache, et stratégie de cycle de vie des données.
- Hébergement : efficacité des ressources (virtualisation, consolidation) et pilotage des consommations.

7.3 Formation au numérique responsable

Les bonnes pratiques deviennent réelles lorsqu'elles sont partagées et exercées ; ACMI sensibilise et forme ses collaborateurs aux fondamentaux du numérique responsable (sobriété, accessibilité, écoconception, et compatibilité dans le temps).

7.4 Limitation de l'obsolescence logicielle

La maîtrise de l'obsolescence logicielle relève à la fois de la qualité et de la responsabilité : elle réduit les risques, les coûts cachés et les refontes précipitées. ACMI privilégie des choix techniques durables, documente les dépendances, planifie les mises à jour, et vise la compatibilité dans le temps.

- Conception : architecture modulaire, dépendances maîtrisées, versions supportées.
- Maintenance : plans de mises à jour, tests de régression, et gestion de fin de support.
- Interopérabilité : respect des standards et documentation pour éviter les verrouillages inutiles.

8. Méthodologie – indicateurs d’empreinte carbone par composant

Nos clients demandent, pour chaque composant du système proposé (matériel, logiciel, services associés), des indicateurs d’empreinte carbone exprimés en CO₂e. ACMI fournit ces éléments sous forme de tableau de synthèse et, lorsque nécessaire, d’annexes détaillant les hypothèses, les sources et les périmètres.

8.1 Principes de calcul et sources

- **Transparence** : expliciter le périmètre (fabrication, transport, usage, fin de vie), les hypothèses et les facteurs d’émission.
- **Traçabilité** : privilégier des données constructeurs (EPD/FDES/PEP ou documents d’empreinte) quand elles existent ; à défaut, utiliser des bases reconnues et justifier le choix.
- **Cohérence** : appliquer une méthodologie homogène à l’ensemble des composants pour permettre la comparaison.
- **Synthèse** : agréger les résultats au niveau solution (CO₂e total) et rapporter, si demandé, à des unités d’usage (par an, par utilisateur, par site).

8.2 Format de livrable (exemple)

Composant	Catégorie	Quantité	Périmètre	Empreinte (kgCO ₂ e)	Sources & hypothèses
Équipement réseau X	Matériel	1	Cycle de vie (fabrication + usage + fin de vie)	...	EPD constructeur / hypothèses de durée de vie
OS / outil de supervision	Logiciel	1	Usage (serveurs) + licences	...	Hypothèses d’infrastructure et d’usage
Hébergement	Service	...	kWh, PUE, localisation	...	Données hébergeur + facteur d’émission élec.
Maintenance / support	Service	...	Déplacements temps, moyens	...	Hypothèses de fonctionnement et de mobilité

Annexes

Documents de référence

- Charte de Responsabilité Sociale et Environnementale – ACMi (2025).
- Bilan GES ACMi – version v1.4 (27/06/2025), consolidation 2021–2023.

Contact

Pour toute question relative à la démarche RSE et aux indicateurs :

ACMI – M. Christophe GALLET – cgallet@acmi.fr – 01 53 46 31 14